

PROCES VERBAL

DE DEPOUILLEMENT



Morbihan

LE PARTENAIRE RH
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

CDG 56

Comité Social Territorial - CDG 56 - CST

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Comité Social Territorial

DU JEUDI 01 DÉCEMBRE 2022, 09:00 H AU JEUDI 08 DÉCEMBRE 2022, 17:00 H







Dépouillement du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits				4067
	Sous enveloppe	Electronique	Total	
Nombre de votants	0	1195	1195	
Nombre de votes exprimés	0	1140	1140	
Nombre de votes blancs	0	55	55	
Nombre de votes nuls	0	0	0	
Taux de participation				29,38%

Observations éventuelles :

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	CFDT	326
	CFTC	155
	CGT	288
	FA-FPT	123
	SNDGCT	102
	UNSA	146

Répartition et attributions des sièges

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	11
Nombre de représentants suppléants à élire	11

Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges titulaires à pourvoir}} = \frac{1140}{11} = \boxed{103,64}$$

Répartition des sièges au quotient

$$\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par liste}}{\text{Quotient électoral}} = \boxed{\text{Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste}}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
CFDT	326	3
CFTC	155	1

CGT	288	2
FA-FPT	123	1
SNDGCT	102	0
UNSA	146	1

Total des sièges attribués **8**

8 siège(s) attribués au quotient

3 siège(s) restent à pourvoir à la plus forte moyenne

Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges attribués} + 1} = \boxed{\text{Moyenne de la liste}}$$

Attribution du 1er siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
CFDT	81,5	0
CFTC	77,5	0
CGT	96	0
FA-FPT	61,5	0
SNDGCT	102	1
UNSA	73	0

Le 1er siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

Attribution du 2ème siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
CFDT	81,5	0
CFTC	77,5	0
CGT	96	1
FA-FPT	61,5	0
SNDGCT	51	0
UNSA	73	0







Le 2ème siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

Attribution du 3ème siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
CFDT	81,5	1
CFTC	77,5	0
CGT	72	0
FA-FPT	61,5	0
SNDGCT	51	0
UNSA	73	0

Le 3ème siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat







Proclamation des résultats

Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	CFDT	4
	CFTC	1
	CGT	3
	FA-FPT	1
	SNDGCT	1
	UNSA	1
Total		11

Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de l'instance. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Candidats élus en qualité de :

11 sièges titulaires à pourvoir - 11 sièges pourvus				
Syndicat	Sièges	Tit/Sup	Prénom Nom	Fonction
	4	Titulaire	Isabelle LE METAYER	Attaché
		Titulaire	Nathalie PRUNELLE	Animateur Principal De 2Ème Classe
		Titulaire	Marjorie FRULIO	Aide-Soignant De Classe Normale
		Titulaire	Anne-Marie GHIRARDINI	Rédacteur Principal De 1Ère Classe
		Suppléant	Eva BEVAN	Agent Social
		Suppléant	Antoine CARRON	Attaché
		Suppléant	Guillaume GUILLEMOT	Agent De Maîtrise
		Suppléant	Kevin JEZEQUEL	Agent Spécialisé Principal De 2Ème Classe Des Écoles Maternelles
	1	Titulaire	Gilles DREANO	Technicien Principal De 1Ère Classe
		Suppléant	Daniele ABGRALL	Adjoint Technique Territorial Principal De 1Ère Classe
	3	Titulaire	Annie DAGORNE	Adjoint Technique Territorial
		Titulaire	Jean Michel BONIZEC	Technicien
		Titulaire	Frederic FLORANT	Adjoint Territorial D'animation
		Suppléant	Fanny POUSSIER	Assistant De Conservation Principal De 1Ère Classe
		Suppléant	Jerome LE BOULAIRE	Agent De Maîtrise Principal
		Suppléant	David LE GALLO	Adjoint Territorial D'animation Principal De 1Ère Classe
	1	Titulaire	Loic HANRIO	Rédacteur Principal De 1Ère Classe
		Suppléant	Nelly FRUMENCE	Rédacteur
	1	Titulaire	Bastien GILLARD	Technicien Principal De 1Ère Classe
		Suppléant	Gaëlle RAULT-MATRAT	Attaché
	1	Titulaire	Yoann PAYS	Adjoint Technique Territorial
		Suppléant	David JEHANNO	Adjoint Territorial D'animation Principal De 1Ère Classe

Observations et signatures

Observations et contestations éventuelles

La CGT souhaite faire remarquer des difficultés d'accès à la plateforme d'appels pour des agents ayant égaré leur matériel de vote, ce jour, jeudi 8 décembre 2022. (une dizaine d'agents)

L'UNSA souhaite faire remarquer une imprécision dans la notice de vote, quant à la saisie de l'adresse mail OU du téléphone. (un agent aurait essayé de saisir les deux)

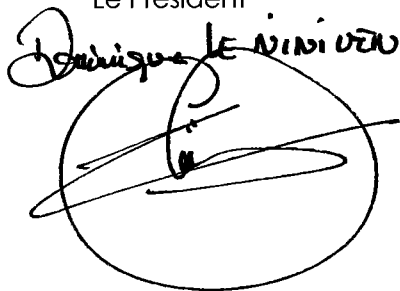
La CFDT souhaite faire remarquer qu'un référé a été déposé contre le CDG56, au motif que la liste portée par le SNDGCT serait non conforme à leurs statuts. Le CDG56 fait remarquer que ce référé a été rejeté par le Tribunal Administratif de Rennes.

Signatures des responsables

Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 8 décembre 2022, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote après mention de leur nom et prénom.

Vannes, jeudi 8 décembre 2022

Le Président



Gaëlle RAUO - RATRAT
GROUER

Le Secrétaire

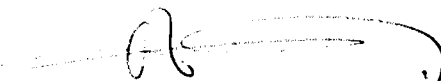
Sabine HARPER



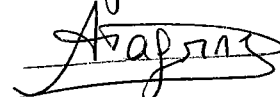
Olivia Le Bouille
OLBOUILLE

Les délégués de listes

COCO Richard



A. Dapane



Yann RICHARD

